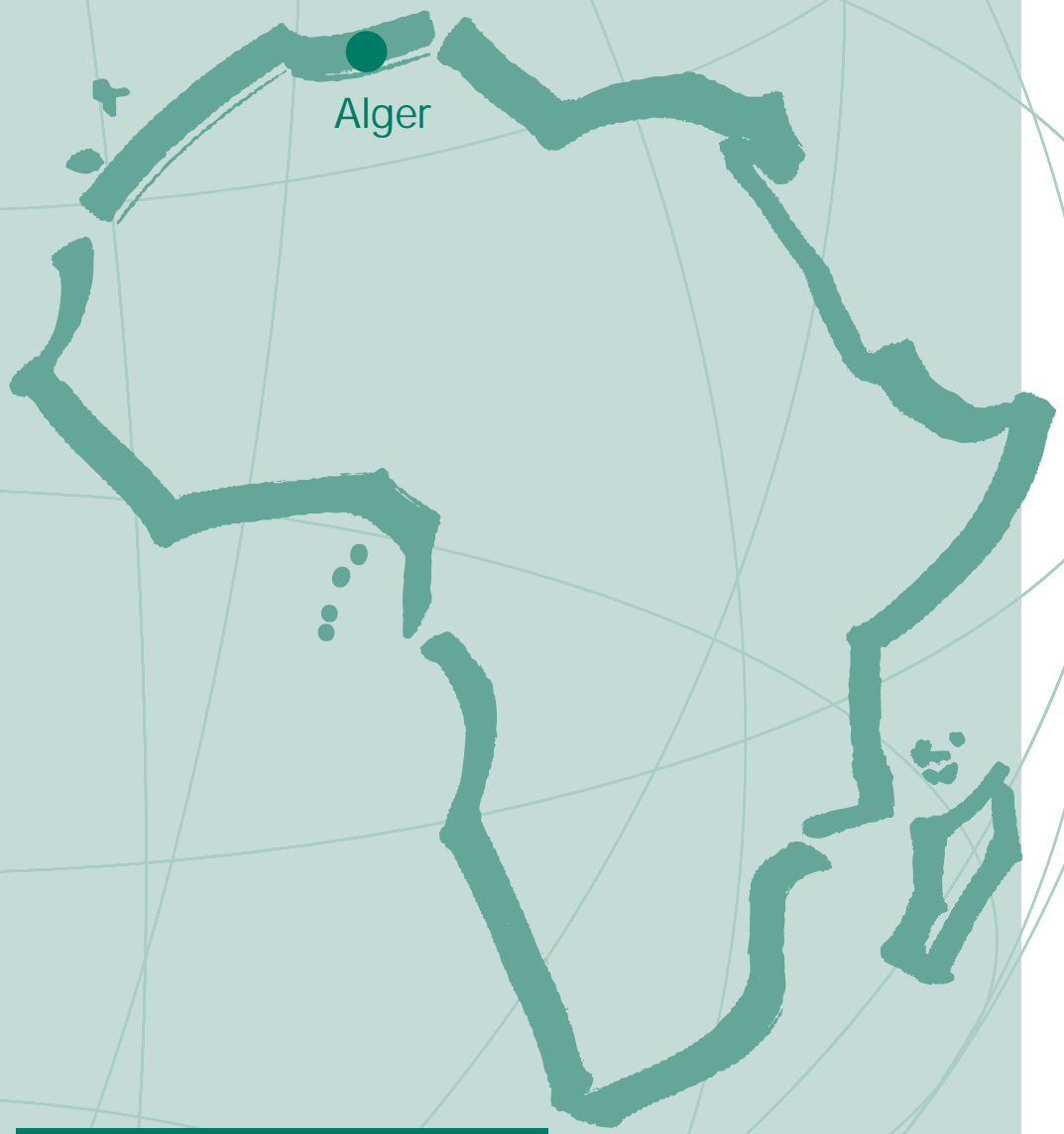


Algérie

Algérie



- chiffres clés
- Superficie en milliers de km² : 2 382
 - Population en milliers (2002) : 31 266
 - PIB par habitant en dollars (2002) : 1 789
 - Espérance de vie (2000-2005) : 69.7
 - Taux d'analphabétisme (2002) : 31.2

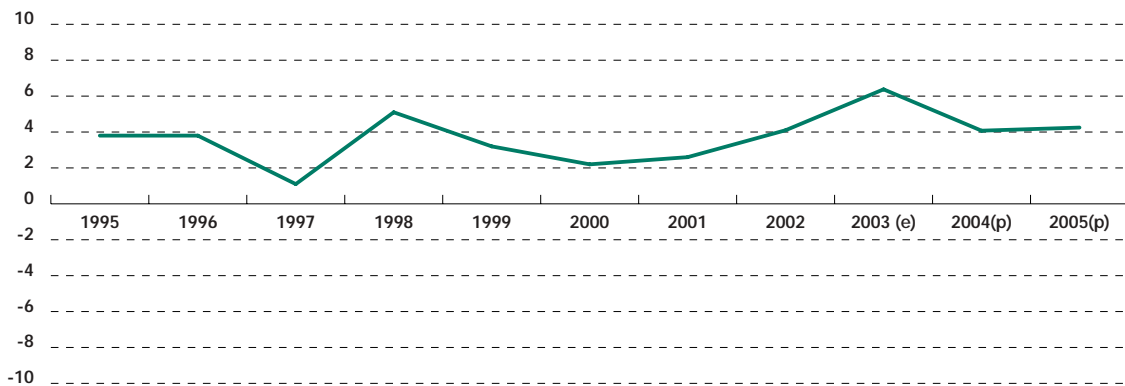
Algérie

A LA FIN DE 1995, le gouvernement algérien a décidé de mettre en place un programme d'ajustement devant lui permettre de stabiliser l'économie et de retrouver des niveaux de croissance à même de réduire un chômage en forte augmentation et d'améliorer le niveau de vie de la population. Cette politique, notamment dans sa composante de stabilisation, a permis à l'Algérie d'aborder ce nouveau siècle avec une configuration autre que celle des années 1980, comme en témoignent ses performances en matière d'équilibres macro-économiques et, dans une moindre mesure, de croissance. C'est certainement ce constat et la volonté de parfaire les réalisations dans ces domaines qui ont incité les autorités algériennes, encouragées par l'accroissement des revenus pétroliers et des avoirs nets extérieurs du pays et poussées par leur

désir de contenir davantage les pressions socio-politiques, à mettre en place sur la période 2001-04 un Programme de soutien à la relance économique (PSRE), destiné à relancer la croissance à un rythme annuel de 5 à 6 pour cent, et à créer près de 850 000 emplois. Son bilan à l'approche du terme reste très mitigé, notamment pour ce qui est de la durabilité de l'impact sur la croissance et l'emploi et des fragilités qu'il pourrait engendrer, particulièrement du côté de l'équilibre intérieur. Si la croissance a été bonne en 2003 (6.4 pour cent) grâce à l'activité pétrolière, elle devrait redescendre à 4.1 pour cent en 2004 et 4.2 pour cent en 2005.

Les autorités algériennes, encouragées par l'accroissement des revenus pétroliers, ont mis en place un Programme de soutien à la relance économique. Le bilan reste mitigé.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



Source : Données du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

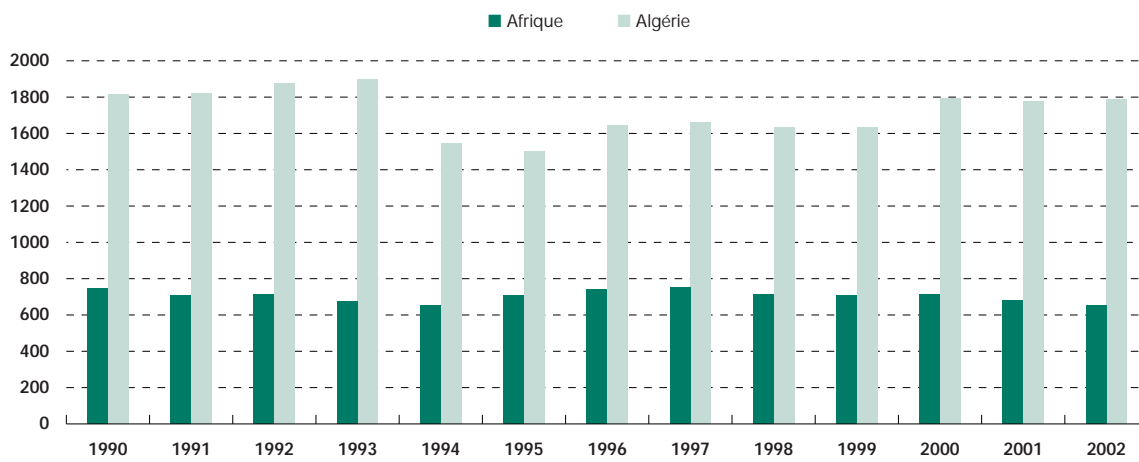
Néanmoins, l'Algérie a atteint depuis 2002 un nouveau pallier de croissance qui, tout en restant fortement lié aux performances du secteur des hydrocarbures, résulte aussi des efforts de réforme déployés ces dernières années par le gouvernement algérien. En effet, des réformes ont été introduites dans des domaines aussi variés que la concurrence, la libéralisation du commerce extérieur et des paiements, la fiscalité, le secteur financier, la gestion des entreprises publiques ou la privatisation. Même si elles demeurent dans bien des cas relativement timides en termes de

rythme et de niveau d'avancement, elles illustrent le souci des autorités d'améliorer l'environnement des affaires et de susciter une meilleure réactivité du secteur privé.

Développements économiques récents

En 2002, le PIB hors secteur des hydrocarbures a connu une croissance réelle de 4.2 pour cent, soit un dépassement des prévisions initiales. Selon les

Figure 2 - PIB par habitant en Algérie et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

estimations pour 2003, la croissance en volume devrait être encore plus soutenue, de l'ordre de 6.4 pour cent (5 pour cent pour le PIB hors hydrocarbures et hors agriculture).

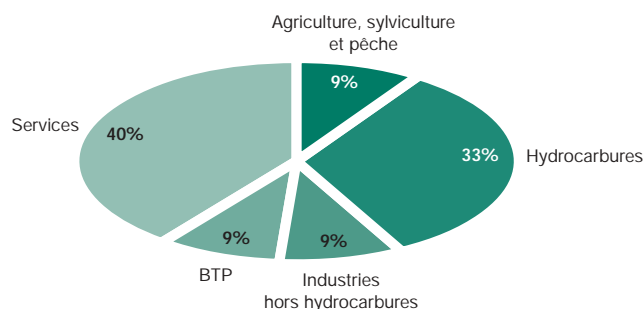
84

La croissance du secteur agricole, qui était de 13.2 pour cent en 2001, a régressé de 1.3 pour cent en 2002 du fait notamment des conséquences d'une pluviométrie insuffisante sur la production céréalière (-24 pour cent). La chute de la production céréalière a toutefois été partiellement compensée par le bon comportement de la production animale qui a continué à progresser (5 pour cent). La production végétale hors céréales a elle aussi mieux résisté grâce aux progrès de l'irrigation qui réduit l'impact des variations climatiques, avec une croissance modeste d'environ 0.8 pour cent représentant près de 11 pour cent de la valeur ajoutée totale. L'agriculture a vu son poids se consolider ces dernières années. Bien que ses résultats restent dépendants des aléas climatiques, ses performances tendent à s'améliorer grâce aux différentes actions engagées dans le cadre du Plan national de développement de l'agriculture (PNDA) soutenues financièrement par le Fonds national de développement et de régulation agricole (FNDRA). L'année 2003 a été marquée par une reprise de la croissance du secteur agricole estimée à 16 pour cent en termes réels, en raison de bonnes conditions climatiques. La croissance devrait atteindre 6.6 pour cent en 2004.

Après une période de baisse, l'industrie manufacturière connaît à nouveau depuis deux ans un regain d'activité avec 2 pour cent de croissance de sa valeur ajoutée en 2001 et 2.9 pour cent en 2002. Ces résultats témoignent d'un certain dynamisme du secteur privé algérien, de nature à inciter le gouvernement à s'engager plus nettement dans l'ajustement structurel de l'économie et, de ce fait, en faveur d'un rééquilibrage des rôles entre les secteurs public et privé dans la stratégie de développement. Toutefois, les résultats de ce secteur pourraient être handicapés, à défaut de réformes vigoureuses, par l'obsolescence et la faible productivité de l'outil de production et le niveau très bas de l'utilisation des capacités installées, du côté du secteur public. Pour les activités concurrentielles, c'est la contraction relative des débouchés sur le marché domestique, suite à une libéralisation accrue des importations requise par l'accord de partenariat signé avec l'Union européenne, qui risque de freiner la croissance. La nécessité de telles réformes s'impose pour passer à de nouveaux paliers de croissance dépassant la moyenne des 2 pour cent observée sur les trois dernières années : la croissance réelle de ce secteur n'a été que de 1.9 pour cent en 2003 et est prévue à 2.4 pour cent en 2004.

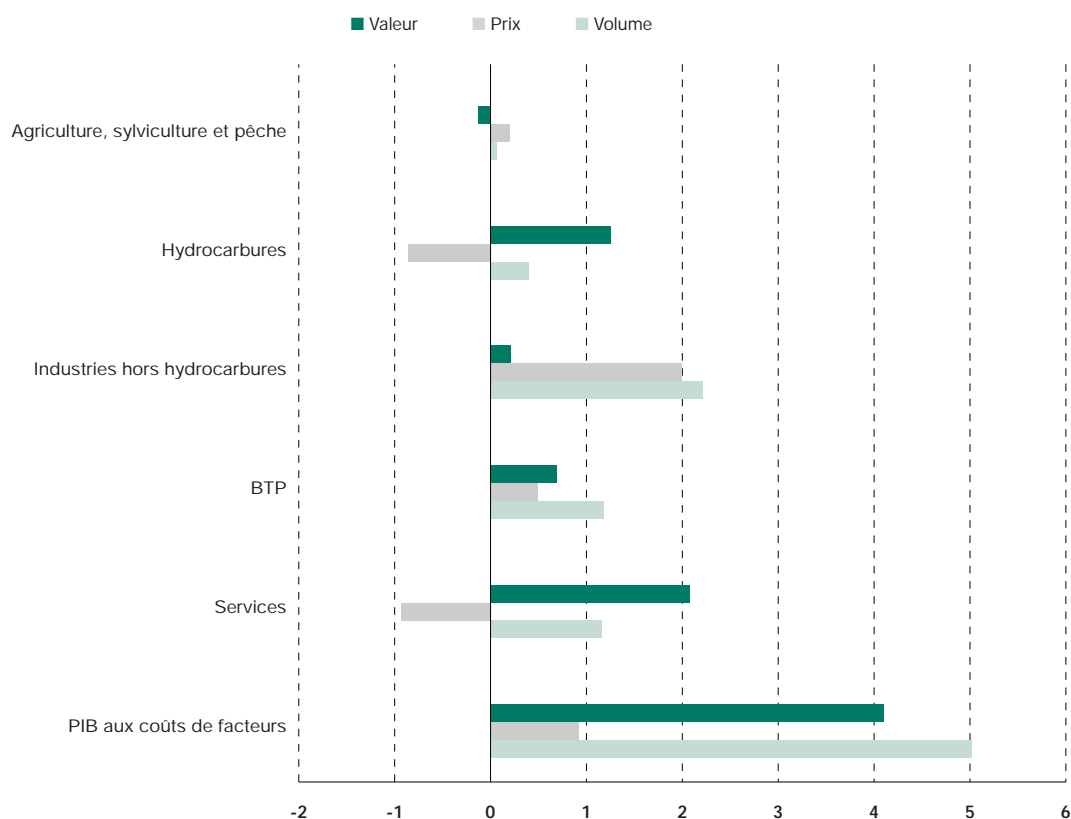
Dans le secteur des hydrocarbures, l'évolution de la valeur ajoutée de l'année 2002 indique un redressement notable avec une croissance d'environ 3.7 pour cent, après une baisse de 1.6 pour cent en

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère des Finances.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du ministère des Finances.

2001. Ce redressement s'est confirmé depuis, avec une croissance évaluée à 6.6 pour cent en 2003 et 5.2 pour cent en 2004. Les quantités produites en 2002 ont été en légère progression pour le brut, stables pour les hydrocarbures gazeux et en baisse pour les produits raffinés et le condensât. Toutefois, en raison de la baisse substantielle du prix moyen des hydrocarbures gazeux (14.8 pour cent pour le GNL

et 17.8 pour cent pour le gaz naturel) qui représentent près du tiers de la valeur des exportations d'hydrocarbures, les recettes d'exportation ont diminué de 2.7 pour cent en 2002.

La valeur ajoutée du BTP a connu en 2002 sa plus forte croissance (8 pour cent) depuis six ans. Cette expansion, la plus vigoureuse de tous les secteurs, a été

impulsée et soutenue par les considérables dépenses d'équipement public dans un contexte d'expansion budgétaire liée aux dépenses consacrées, notamment, à l'habitat, aux routes et à l'hydraulique. La bonne performance de ce secteur s'est confirmée en 2003 avec une croissance estimée à environ 7.5 pour cent ; elle devrait se poursuivre en 2004 à 7.3 pour cent.

Les services ont connu en 2002 une croissance élevée (5.4 pour cent), estimée à 6.7 pour cent en 2003 puis en baisse à 5.4 pour cent en 2004. La contribution de ce secteur à la croissance n'a cessé d'augmenter depuis l'année 1995 pour se stabiliser à près de 40 pour cent depuis 2001.

D'après ces évolutions sectorielles, l'économie algérienne semble désormais s'inscrire sur un sentier de

croissance à rythme plus élevé qu'auparavant, mais qui reste fortement influencé par les performances du secteur primaire, à défaut d'une diversification de la base productive. A court et moyen termes, elle dépend du programme public de soutien à la relance.

En ce qui concerne les composantes de la demande, la part de la FBCF dans le PIB a été en forte augmentation depuis 2000 et a atteint 33 pour cent en 2003. Cette part devrait même passer à 34.4 en 2004 et 35.6 pour cent en 2005. Ces évolutions correspondent aux programmes d'investissements publics, mais aussi à une progression sensible de l'investissement privé. En contrepartie, l'excédent des exportations de biens et services sur les importations a diminué d'un montant pratiquement équivalent à l'augmentation des investissements.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Formation brute de capital	30.2	22.4	27.1	30.4	33.0	34.4	35.6
Publique	7.2	7.2	8.5	10.1	11.8	12.2	12.5
Privée	23.0	15.2	18.6	20.3	21.2	22.2	23.2
Consommation finale	72.6	55.5	58.3	59.6	57.2	58.8	59.6
Publique	17.0	13.7	14.7	15.3	14.7	14.8	14.8
Privée	55.6	41.8	43.6	44.2	42.5	43.9	44.8
Solde extérieur	-2.8	22.1	14.6	10.0	9.8	6.9	4.8
Exportations	26.0	42.3	36.6	35.6	37.8	35.5	34.0
Importations	-28.8	-20.2	-22.0	-25.6	-27.9	-28.6	-29.2

Source : Données du FMI et des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

Parmi les faits marquants de ces trois dernières années sur le plan macro-économique, il faut relever la volonté des autorités algériennes, tirant profit des enseignements du passé, d'atténuer autant que possible l'impact de la volatilité du prix du pétrole sur la stabilité du cadre macro-économique. Cette volonté s'est notamment manifestée par la création d'un Fonds dont la principale mission est de réguler les recettes pétrolières en recevant toutes les recettes non budgétisées. Ce Fonds servira à compenser les moins values pétrolières

et à réduire la dette publique. De plus, l'Algérie a fait preuve d'une certaine amélioration de sa capacité institutionnelle, lui permettant de maintenir ses équilibres macro-économiques internes et externes à des niveaux acceptables dans un contexte de relance économique par la demande.

En tenant compte du Fonds de régulation, les recettes budgétaires ont été en 2002 de 1602.3 milliards de dinars (20.1 milliards de dollars) représentant 36 pour cent du PIB, contre 35.5 pour cent en 2001 et 38.5 pour cent en 2000. Les dépenses budgétaires ont atteint 1592.7 milliards de dinars (19.9 milliards de dollars), soit 34.8 pour cent du PIB contre 31.1 pour cent en

2001 et 28.8 pour cent en 2000. L'excédent global des opérations du Trésor représente 9.6 milliards de dinars (120.4 millions de dollars), soit 1.2 pour cent du PIB contre 4.4 pour cent en 2001 et 9.6 pour cent en 2000.

En 2003, les recettes budgétaires se sont améliorées de plus de 2 points de PIB, entraînant une augmentation

du solde global à environ 3.1 pour cent du PIB. Les excédents budgétaires enregistrés depuis 2000 ont permis une évolution favorable des indicateurs d'endettement public, l'encours de la dette publique ayant été ramené à 54.4 pour cent du PIB en 2002 alors qu'il était de 58.9 pour cent en 2001, 67.2 pour cent en 2000 et 80.6 pour cent en 1999.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Recettes totales (avec dons) ^a	30.0	38.5	35.5	36.0	37.9	36.2	35.2
Recettes fiscales	11.3	8.1	9.0	10.4	10.6	10.8	10.9
Recettes pétrolières	18.3	30.0	24.0	23.0	24.8	22.9	21.7
Dépenses totales (et prêts nets) ^a	31.4	28.8	31.1	34.8	34.8	34.6	34.7
Dépenses courantes	24.1	20.9	22.9	23.9	22.2	22.1	22.0
<i>Sans les intérêts</i>	20.9	16.9	19.4	20.9	19.8	19.9	19.9
Salaires	9.4	7.1	7.6	7.8	7.3	7.4	7.4
Paiements d'intérêts	3.1	4.0	3.5	3.1	2.5	2.2	2.1
Dépenses en capital	7.2	7.9	8.4	10.2	11.9	12.2	12.5
Solde primaire	1.7	13.7	7.8	4.2	5.6	3.9	2.5
Solde global	-1.4	9.7	4.4	1.2	3.1	1.7	0.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Les recettes hors Fonds de régulation sont passées de 1389.7 en 2001 à 1575.8 milliards de dinars en 2002, soit une augmentation de 13.4 pour cent par rapport à 2001. Cette augmentation s'explique tout d'abord par un accroissement de 21.8 pour cent des recettes hors hydrocarbures en relation principalement avec l'évolution de la fiscalité liée au commerce extérieur. On note par ailleurs une relative stabilité de la fiscalité pétrolière (le prix moyen du baril de pétrole étant passé de 24.8 dollars en 2001 à 25.2 dollars en 2002). En 2002, le Fonds de régulation, déjà pourvu de 115.8 milliards de dinars (1.5 milliard de dollars) en 2001 et de 453.2 milliards de dinars (6 milliards de dollars) en 2000, a pu être alimenté de 26 milliards de dinars (326.2 millions de dollars), en raison de recettes pétrolières excédant les prévisions. Au total, la structure des recettes budgétaires montre que les finances publiques restent fortement tributaires du pétrole. En effet, pour l'année 2002, les recettes de l'État étaient composées à hauteur de 62.9 pour cent par de la fiscalité pétrolière, 30.1 pour cent par de la fiscalité ordinaire et 7 pour cent par des recettes non fiscales.

Les dépenses courantes ont représenté 71.5 pour cent en 2001 contre 68.9 pour cent en 2002, et sont estimées en baisse à 63.7 pour cent des dépenses totales pour 2003. Les salaires ont augmenté de près de 6.9 pour cent entre 2001 et 2002, pour atteindre 346.2 milliards de dinars (4.3 milliards de dollars), soit 7.8 du PIB. Cette progression est due essentiellement aux augmentations salariales dans quelques secteurs de l'administration publique. Les transferts courants ont augmenté de 20.6 pour cent pour passer de 391.4 milliards de dinars (5 milliards de dollars) en 2001 à 471.9 milliards de dinars (5.9 milliards de dollars) en 2002, et représentent 10.6 pour cent du PIB. En revanche, les paiements d'intérêt au titre de la dette publique (interne et externe) ont diminué par rapport à 2001 et se sont situés à 137.2 milliards de dinars (1.7 milliards de dollars – 3.1 pour cent du PIB) en 2002 contre 147.5 milliards de dinars (1.9 milliard de dollars – 3.5 pour cent du PIB) en 2001. Cette diminution tendancielle des charges de la dette publique s'explique, d'une part, par la réduction sensible ces dernières

années de l'encours de la dette publique extérieure dans un contexte de politique d'endettement prudente et, d'autre part, par les remboursements importants du principal de la dette publique intérieure dans le cadre du désendettement vis-à-vis des banques.

Les dépenses en capital se sont élevées à 357.4 milliards de dinars (4.6 milliards de dollars) en 2001 contre 452.9 milliards de dinars (5.6 milliards de dollars) en 2002, en augmentation de 26.7 pour cent. Les dépenses publiques d'investissement représentaient 10.2 pour cent du PIB en 2002 et sont montées à 11.9 pour cent en 2003, reflétant l'effort inhérent au programme de soutien à la relance économique.

D'une manière générale, suite aux efforts engagés par les autorités monétaires, l'amélioration du contexte macro-financier s'est globalement poursuivie au cours de l'année 2002, ce qui a permis de faire face à la situation de grande liquidité des banques qui avait commencé à prendre forme lors du second semestre 2001. La poursuite d'une politique de contrôle rigoureux de la liquidité est censée permettre aux autorités monétaires de prévenir le développement des crédits bancaires non performants et de mieux contenir le risque d'émergence de pressions inflationnistes sérieuses déjà présentes de par la mise en œuvre du PSRE (programme de soutien à la relance économique).

Dans cette perspective, et n'ayant pas pu faire appel à tous les instruments de marché pour la conduite de la politique monétaire (*open-market*, pensions et adjudications de crédits par appel d'offres), la Banque d'Algérie s'est surtout appuyée sur une utilisation active de l'instrument réserve obligatoire et sur la reprise de liquidité par appel d'offre pour absorber une partie de l'excès de liquidité des banques et contenir la croissance de la masse monétaire. En décembre 2002, pour consolider la contraction de cet excès de liquidité, le taux des réserves obligatoires a été porté à 6.25 pour cent contre 4.25 pour cent auparavant. La reprise de liquidité, combinée à une augmentation des taux d'intérêt sur le marché monétaire, a permis d'absorber une bonne partie de l'excès de liquidité pour un montant qui a oscillé entre 100 et 160 milliards de dinars (1.25 et 2 milliard de dollars).

L'accroissement des avoirs extérieurs nets, observé en 2001, s'est poursuivi en 2002 et 2003, pour atteindre 1755.7 milliards de dinars (22 milliards de dollars) en décembre 2002 et 2266 milliards de dinars (29 milliards de dollars) en septembre 2003. Cet agrégat est ainsi devenu la source la plus importante de création monétaire par le système bancaire. Le crédit intérieur a enregistré une augmentation de 12 pour cent en 2002 reflétant une reprise des crédits à l'économie et une relative stabilité des crédits nets à l'État. Il a généré un accroissement de 41.4 pour cent du ratio crédit intérieur/PIB, le ramenant ainsi à son niveau de 2000 après un recul de 2.5 points en 2001. Cependant, en septembre 2003, le crédit intérieur était redescendu à un niveau inférieur : 1 787 milliards de dinars (22.9 milliards de dollars), suite à une contraction des crédits accordés à l'État. Partant, l'année 2002 a été marquée par une décélération de la croissance monétaire, à un rythme de 17.3 pour cent en termes de masse monétaire M2 contre 22.3 pour cent pour l'année 2001. Cette décélération s'est poursuivie en 2003 puisque la croissance de M2 a été de 12 pour cent en 2003 (mesurée de septembre 2002 à septembre 2003), retrouvant ainsi les taux de croissance relativement modérés (12 à 13 pour cent) atteints en 1999 et 2000.

L'un des objectifs ultimes de la politique monétaire exprimé en termes de stabilité des prix à moyen terme a été réalisé, comme en témoigne une inflation de 1.4 pour cent en 2002 et 4.2 pour cent en 2001. Le léger rebond de l'inflation en 2003, à 2.4 pour cent, fait suite à la hausse des prix pétroliers et des produits alimentaires. On s'attend en 2004 à une baisse du taux d'inflation à 1.3 pour cent, du fait de la reprise de la production alimentaire mais aussi et surtout du retour des prix pétroliers à leur niveau normal.

En matière de change, le dinar s'est apprécié par rapport au dollar en 2002 et 2003, et s'est déprécié par rapport à l'euro, de sorte que le taux de change effectif réel moyen (TCER) est demeuré relativement stable. La dépréciation du dinar par rapport à l'euro est largement due à l'appréciation de ce dernier par rapport au dollar et au fait que la stratégie de change adoptée par les autorités algériennes, du fait de la prépondérance des hydrocarbures dans la structure des exportations,

consiste, entre autres, à limiter les fluctuations de la monnaie vis-à-vis du dollar. Les autorités seront certainement appelées à revoir cette stratégie à l'avenir, dans le sens d'une pondération plus forte accordée à l'euro pour tenir davantage compte de la structure de la dette algérienne et de la compétitivité des produits algériens, notamment hors hydrocarbures, sur le marché européen dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'association.

Position extérieure

L'Algérie s'est engagée sur la voie d'une libéralisation graduelle de ses échanges extérieurs. Dans ce cadre, il faut citer la mise en place d'une réforme douanière visant à la fois la réduction des niveaux et de la dispersion des tarifs douaniers par l'établissement en 2002 de trois taux seulement (5, 15 et 30 pour cent), en plus du taux zéro, précédé toutefois par l'introduction en 2001 d'un droit additionnel provisoire (DAP) à 60 pour cent sur certains produits agricoles, alimentaires et textiles. Celui-ci doit être éliminé en cinq réductions annuelles à l'horizon 2006, pour protéger les entreprises locales au cours de la transition.

Cette libéralisation est appelée à s'approfondir dans les années à venir avec la mise en œuvre de l'accord d'association signé en avril 2002 avec l'Union européenne, dans le cadre de l'initiative Euromed, qui devrait conduire progressivement à l'établissement d'une zone de libre-échange entre les deux parties dans un délai de deux ans à compter de son entrée en vigueur.

Avec un prix moyen annuel du pétrole de 25.24 dollars par baril en 2002 contre 24.85 dollars en 2001,

la position financière extérieure a été globalement consolidée. Le solde extérieur courant a enregistré un important excédent de 4.36 milliards de dollars en 2002 (7.8 pour cent du PIB), mais de moindre importance que celui de 2001 qui était de 7 milliards de dollars (13 pour cent du PIB). Cette position du compte courant est, en partie, le résultat d'un excédent de la balance commerciale de 6.7 milliards de dollars généré par des exportations ayant atteint 18.7 milliards de dollars, dont 96.8 pour cent ont été réalisés grâce aux exportations d'hydrocarbures. Les importations s'élèvent à 12.01 milliards de dollars, sensiblement au-dessus des niveaux des années 2000 et 2001 et reflétant une augmentation de la demande d'importations de biens d'équipements dans le cadre de la relance économique. En 2003, le compte courant devrait atteindre le même résultat excédentaire. En 2004 et 2005, on s'attend en revanche à une détérioration.

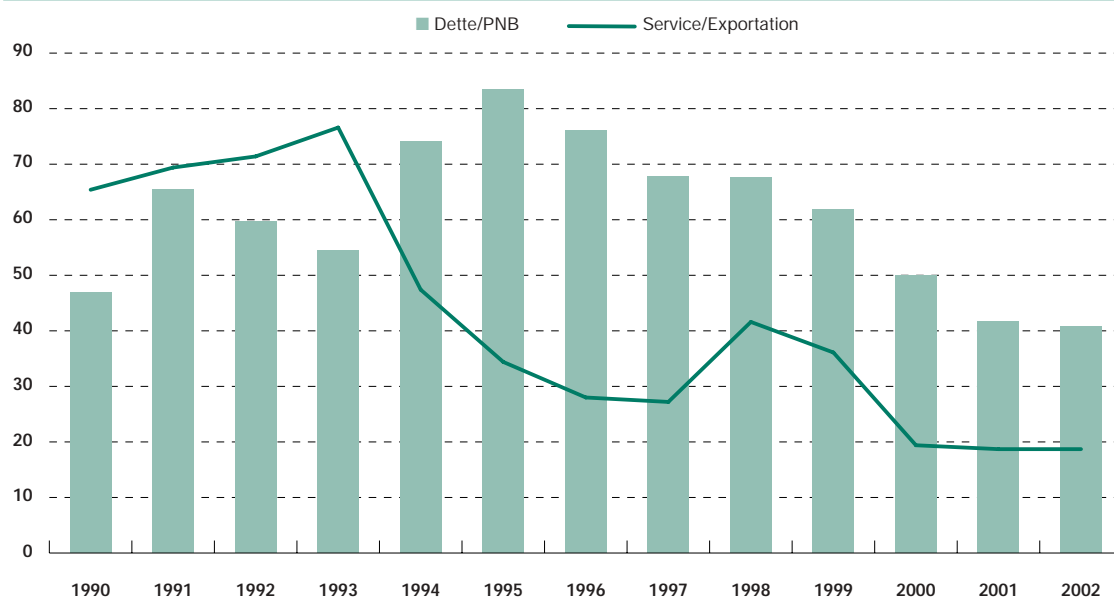
En 2002, le compte de capital fait état, pour sa part, d'un solde négatif de 710 millions de dollars, même s'il est moins élevé que celui des années précédentes où il s'est établi respectivement à 870 millions de dollars en 2001 et 2.4 milliards de dollars en 2000. Cette situation reflète essentiellement une stabilisation des remboursements au titre du principal de la dette extérieure (3.22 milliards de dollars en 2002, 3.04 milliards de dollars en 2001 contre 2.86 milliards de dollars en 2000, y compris le remboursement des crédits à court terme). Les investissements directs étrangers nets qui ont principalement concerné le secteur des hydrocarbures et le secteur des télécommunications (paiement de la première tranche de la deuxième licence GSM) ont également légèrement reculé.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	0.1	22.6	17.5	12.0	12.1	9.3	7.4
Exportations de biens (f.o.b)	24.4	39.8	34.8	33.5	35.5	33.3	31.9
Importations de biens (f.o.b)	-24.3	-17.2	-17.3	-21.5	-23.4	-24.0	-24.5
Services	-3.1	-2.7	-2.8	-2.1			
Revenu des facteurs	-5.2	-5.0	-3.1	-4.0			
Transferts courants	2.6	1.5	1.2	1.9			
Solde des comptes courants	-5.6	16.4	12.9	7.8			

Source : Données du FMI et des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

Cette évolution des différentes composantes de la balance des paiements a ainsi permis de soutenir l'effort des autorités algériennes pour reconstituer les réserves de changes dont le niveau s'est situé à 23.1 milliards de dollars fin 2002, contre 17.96 milliards fin 2001 et 11.9 milliards fin 2000, soit près de 19 mois d'importations de biens et services contre 18 mois en 2001 et 4.5 mois en 1999. Il importe enfin de relever que l'amélioration de la position extérieure s'est traduite par la baisse de l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme qui, après avoir plafonné à 33 milliards de dollars en 1996, est descendu à 22.5 milliards de dollars à fin 2002. Le pays a ainsi accompli des progrès en termes de solvabilité en ramenant le ratio du service de la dette sur les exportations à 18.7 pour cent en 2002, même s'il demeure encore relativement élevé.

Questions structurelles

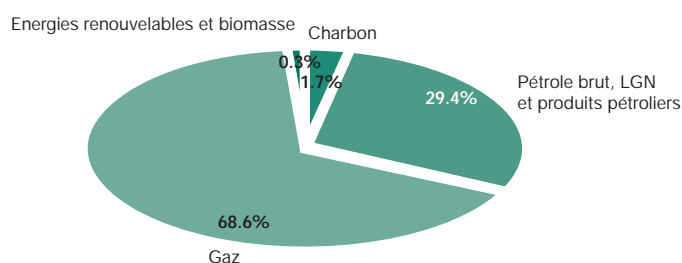
Tout au long de ces dernières années, les autorités algériennes ont mis en place un certain nombre de réformes dont l'objet est d'améliorer l'environnement des affaires et de susciter une meilleure réactivité du secteur privé. Toutefois, ces réformes demeurent dans

bien des cas timides en termes de rythme et de niveau d'avancement et le pays reste peu attractif pour l'investissement privé.

Le gouvernement algérien est en train de mettre en place une nouvelle approche du développement de son secteur énergétique censée lui permettre de prendre en considération l'évolution de l'environnement interne et externe en rapport avec ce secteur.

La nouvelle approche tient compte, d'abord, des ajustements de la politique énergétique de l'Union européenne. Elle s'articule autour de la libéralisation progressive des marchés de l'électricité et du gaz avec les directives de 1996 (ouverture du marché de l'électricité en 2003 à hauteur de 35 pour cent), de 1998 (ouverture du marché du gaz en 2003 à hauteur de 33 pour cent), et de mars 2001 prévoyant la libéralisation totale de ces deux marchés en 2005. La mise en place de cette politique a introduit de nouvelles « règles du jeu » et une dynamique de concurrence évolutive entre les producteurs à laquelle le gouvernement algérien se devait de trouver une réponse. Plus de 95 pour cent de ses exportations de gaz sont destinées à l'Europe et les importations de gaz algérien représentent 88 pour

Figure 7 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

cent des besoins du Portugal, 64 pour cent de l'Espagne, 38 pour cent de l'Italie, 24 pour cent de la France et 26 pour cent de la Grèce.

L'Algérie est le cinquième exportateur mondial de gaz naturel et le deuxième exportateur de liquides de gaz naturel (LGN). Outre les évolutions de l'environnement extérieur, la nouvelle stratégie du secteur énergétique s'inscrit dans la volonté des autorités algériennes de rééquilibrer les rôles entre les secteurs public et privé, dans une économie qui s'intègre de plus en plus dans l'économie internationale, et d'ouvrir plusieurs secteurs, dont le secteur énergétique, à une participation plus prononcée du privé local et étranger. Plus précisément, parmi les objectifs poursuivis, on peut citer la volonté de consolider le rôle du secteur énergétique dans la stabilité des finances de l'État, la viabilité des finances extérieures et la dynamisation de la croissance et de l'emploi.

Pour ce faire, la réforme du secteur porte sur une adaptation du cadre réglementaire par la promulgation de trois lois : la loi sur les mines (adoptée en 2001), la loi sur l'électricité (adoptée en 2002) et la loi sur les hydrocarbures (non encore adoptée). Elles ont pour objectif de clarifier le rôle de l'État dans chacun de ces trois secteurs en distinguant, notamment, les activités de régulation, de production et de commercialisation en vue d'organiser la démonopolisation des activités de ces secteurs et de les ouvrir à l'initiative privée. C'est dans ce cadre que la réforme prévoit, sur le plan institutionnel, la transformation de la SONELGAZ en société anonyme, et sa restructuration en vue de créer plusieurs filiales dont le capital serait ouvert au privé sans pour

autant que ce dernier puisse devenir majoritaire.

Dans le même registre, la loi sur les hydrocarbures prévoit la création de deux agences autonomes. La première est l'agence ALNAFT, déjà en exercice, dont la mission consiste principalement à octroyer des contrats d'exploration et de production et à gérer la banque de données qui lui est rattachée. Pour éviter les conflits d'intérêt, cette Agence ne peut pas investir dans le secteur des hydrocarbures et les investisseurs, déterminés par appel d'offre international, peuvent choisir librement les parcelles ou blocs sur lesquels ils envisagent de faire de l'exploration à travers des contrats établis par voie réglementaire. La deuxième Agence se voit confier la mission de régulation et doit veiller à l'application de la réglementation en matière de tarification du transport et d'accès au réseau de la SONATRACH ainsi qu'au respect des règles techniques et environnementales. Dans cette perspective, la SONATRACH devra se concentrer sur ses activités commerciales, en Algérie et à l'étranger. Elle sera traitée comme tout autre investisseur dans l'attribution des nouveaux contrats pétroliers et devra financer son développement sur ses propres ressources, sans garantie de l'État.

Les autorités algériennes ambitionnent de promouvoir par ces réformes une dynamique de partenariat plus active avec le privé et une plus grande latitude d'action des entreprises nationales. Elles espèrent ainsi stimuler le développement activités d'exploration, de production et surtout d'exportation, notamment en direction d'un marché européen aux besoins croissants, ainsi que renforcer leur positionnement stratégique dans ce secteur à l'échelle mondiale.

A cet égard, l'Algérie compte déjà, en matière d'interconnexion, deux gazoducs : l'un traversant le Maroc à l'ouest pour rallier le réseau de gazoduc en Espagne, et l'autre qui traverse la Tunisie pour rejoindre le réseau de gazoduc italien. Elle a conclu un accord avec le Nigeria pour l'étude d'un gazoduc entre les deux pays, destiné à approvisionner le marché européen, projet qui comprendrait aussi la construction d'une route et d'un câble en fibre optique. Cela permettrait à l'Algérie d'être totalement interconnectée avec l'Union européenne et avec l'Afrique. L'Algérie a également signé un accord avec l'Espagne prévoyant l'installation d'un câble sous-marin entre les deux pays destiné à l'exportation de l'électricité, et elle a procédé à la création d'une société conjointe entre la SONATRACH et la SONELGAZ, l'Algerian Energy Company, qui a déjà lancé un avis d'appel d'offres pour une centrale de 2 000 MW, dont 1 200 seront exportés. Elle a déjà obtenu dans ce cadre cinq offres de la part des plus grandes compagnies d'électricité mondiales dont EDF (France), ENEL (Italie), ENDESA (Espagne) et AES (États-Unis).

L'accord d'association signé avec l'Union européenne en 2002 rend plus que jamais nécessaire l'adaptation de l'économie algérienne et de ses entreprises à un contexte d'économie de marché ouverte. Pour ce faire, un important chantier de réforme des entreprises publiques a démarré dans les années 1990 sur le plan juridique et financier. Une fois leur autonomie juridique acquise et leur situation financière assainie, une liste de 250 entreprises publiques à privatiser a pu être établie fin 1997. Malgré la réalisation d'importantes opérations (le complexe sidérurgique d'El Hadjar en 2001, l'entreprise nationale de détergents et produits d'entretien en 2000 et la vente de la deuxième licence de GSM), le programme de privatisations avance lentement. Malgré la volonté du gouvernement début 2002 de privatiser en six mois environ 70 petites et moyennes entreprises publiques, aucune opération n'a pu être encore effectuée deux ans après. Ce programme de privatisation fait face à de nombreuses difficultés tant sur le plan administratif, social (des licenciements importants ont été nécessaires) que structurel. La question foncière n'est pas réglée, les télécommunications restent inefficaces, de même que le système financier.

La réforme du secteur financier prend la forme d'une adaptation du cadre réglementaire et institutionnel et prévoit la possibilité de prises de participation étrangère/privée accrue aux banques publiques. Cette réforme s'est également donné pour objet la modernisation du secteur financier et du système de paiements. Cette réforme prévoit des mesures de recapitalisation des banques et l'octroi d'agréments officiels aux banques, de renforcement des réglementations prudentielles pour limiter la concentration du risque et assurer les règles pour la classification et le provisionnement des prêts, et de renforcement de la supervision bancaire. Elle concerne aussi une réorientation de la conduite de la politique monétaire en faveur d'instruments de marché indirects et l'utilisation de mécanismes de marché pour la mobilisation du financement intérieur du budget. Pour l'instant, le succès de la réforme du système bancaire dépend surtout de l'abolition de l'obligation qui est faite aux banques de financer des entreprises publiques incapables de faire face à leurs engagements, de telle sorte que ces banques versent l'équivalent de quasi-subsidations aux entreprises publiques, évaluées par le FMI à 1 pour cent du PIB chaque année. Par ailleurs, les deux plus importantes banques privées (comptant pour 6 pour cent du total des dépôts) ont fait faillite suite à des pratiques frauduleuses et au non-respect des règles prudentielles. Ces faillites coûteront l'équivalent de 2 pour cent du PIB au Trésor public.

Contexte politique et social

Au cours des quinze dernières années, l'Algérie a connu une transition politique qui a mis fin à la forme monolithique du régime. Cette transition, qui n'est pas allée sans heurts, avait pour toile de fond la discussion sur les choix à faire en matière de démocratisation et d'organisation de la vie publique, sur la place de la religion dans la vie politique et sur l'équilibre des pouvoirs politique et militaire.

En 1999, un large consensus, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Algérie, considérait que l'élection du Président Bouteflika à la tête du pays pouvait amorcer une nouvelle étape de cette transition, en raison de

son expérience internationale et de sa bonne connaissance de la vie politique algérienne et de sa complexité. Optant pour un gouvernement plus ouvert, comprenant des ministres appartenant à différents partis de la scène politique algérienne, le Président, dont la régularité de l'élection fut contestée par des partis de l'opposition, a mis en œuvre conformément à son programme plusieurs réformes visant à rétablir la paix civile et à améliorer la stabilité politique à travers l'organisation d'un référendum et l'institution d'une loi sur la concorde civile, la révision des lois sur les associations destinée à faciliter la participation des citoyens aux affaires locales ou encore les concessions, dernièrement faites, à la minorité berbère (entre autres, la reconnaissance constitutionnelle de sa langue). Les réformes ont concerné aussi l'indépendance de la justice et la transparence de son fonctionnement, *via* l'adaptation et l'harmonisation de la législation, la spécialisation des magistrats, en particulier dans les domaines économiques, la décentralisation de la gestion des juridictions et la réhabilitation du système pénitentiaire.

Sur le plan international, le gouvernement a également œuvré dans le sens d'une réactivation du rôle de l'Algérie en déployant une diplomatie active pour la consolidation de sa position au Maghreb, en Afrique, dans le processus de construction de l'espace euro-méditerranéen, tout en initiant une nouvelle dynamique en matière de relations avec les États-Unis. Le bilan reste cependant très mitigé pour nombre d'analystes. Il y a eu des avancées relativement appréciables sur le plan socio-économique : reprise de la croissance, stabilisation du cadre macro-économique, amélioration, même si elle demeure en deçà des niveaux ambitionnés, des indicateurs de logement, du chômage et de la pauvreté. Mais il y a des insuffisances encore tangibles sur le plan politique : une insécurité non encore totalement éradiquée, une indépendance de la justice qui laisse encore à désirer et une corruption loin d'être éliminée. C'est toutefois sans doute pour son action en faveur de la paix civile que le Président Abdelaziz Bouteflika a été réélu le 8 avril 2004 à la tête du pays avec 85 pour cent des votes exprimés. Pour cette troisième élection de type pluraliste en Algérie, environ 58 pour cent de la population s'est déplacée pour voter, soit une baisse par rapport aux élections

présidentielles de 1999. Mais ce taux de participation est supérieur à celui des élections législatives de mai 2002. Ali Benflis, ancien Premier ministre et principal opposant au cours de ces élections, n'a obtenu que 6 pour cent des voix environ et a contesté la validité de ces résultats.

Le social a constitué dès les premières années de l'indépendance un des choix majeurs, comme en témoignent des dépenses d'éducation et de santé oscillant en moyenne autour de 10 pour cent du PIB durant les décennies 1970 et 1980. Il n'en demeure pas moins vrai que le développement de plusieurs secteurs sociaux n'a pas eu la qualité souhaitée et qu'il s'est ressenti de la contraction des dépenses publiques dans les années 1990. C'est pour inverser cette tendance, le retour de la croissance aidant, que le gouvernement algérien a engagé toute une série de politiques et programmes dont les effets peuvent être appréhendés par l'évolution des indicateurs de pauvreté monétaire, de chômage, de condition de vie des ménages, de santé et d'éducation.

La pauvreté a été portée au rang de préoccupation nationale comme l'atteste la tenue de la première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui a eu lieu à Alger fin octobre 2000, et comme le justifie son accroissement notable au cours de la période 1987-95 (22.6 pour cent des Algériens vivaient sous le seuil de pauvreté en 1995). Plusieurs facteurs ont été avancés pour expliquer la recrudescence de la pauvreté, notamment, dans les années 1990 : la faible croissance, l'incapacité de l'État à financer les secteurs sociaux, la décennie de la montée du terrorisme et ses effets sur l'environnement des affaires et la réactivité du secteur privé local et étranger, les tentatives d'ajustement et leur coût social, en termes de chômage notamment.

Fin 2001, la population active était estimée à 8.6 millions de personnes dont 85 pour cent sont des hommes et 59 pour cent résident en milieu urbain. La population occupée a été évaluée à 6.2 millions de personnes. Le taux de chômage, malgré une baisse de près de 2 points de pourcentage ces trois dernières années, se situe à 27.3 pour cent. Ce niveau élevé de chômage pourrait continuer à représenter l'une des préoccupations majeures du gouvernement algérien et

l'une des principales sources de tensions sociales et politiques. Il touche surtout les jeunes (51 pour cent des moins de 20 ans et 46 pour cent de la tranche d'âge 20-24 ans).

Dans le cadre du PSRE, le gouvernement a engagé une panoplie d'actions pour améliorer les conditions de vie des ménages (logement, eau et assainissement urbains, gestion des déchets solides, réhabilitation des sites urbains). Toutefois, en dépit du caractère prioritaire qui lui est conféré par l'État et de l'importance des ressources qui lui sont consacrées, d'énormes insuffisances caractérisent encore le secteur du logement : non conformité d'un nombre important de logements aux normes de construction, accès difficile et long aux nouveaux logements pour une grande partie de la population, problèmes de ciblage de l'aide de l'État et de financement des logements sociaux. C'est pour donner une nouvelle impulsion à ce secteur que le gouvernement algérien envisage, au cours de la prochaine période, une politique qui vise essentiellement à assurer un logement abordable à tous les segments de la population, en particulier aux salariés à bas revenu, et à réduire le fardeau budgétaire de la subvention au logement sur les ressources publiques tout en maximisant la création d'emplois.

Pour ce qui est de l'eau, et malgré un taux de raccordement élevé au réseau sous conduite en milieu urbain (près de 90 pour cent en 2002), il est aujourd'hui admis que la qualité de l'approvisionnement en eau dans les villes est très faible. Pour les autorités, cette situation résulte de problèmes d'ordre institutionnel, financier et de gestion aboutissant à une faible performance du service, combinés à des insuffisances dans les infrastructures liées aux retards dans l'achèvement des barrages et aqueducs de transfert, amplifiés par une sécheresse persistante. En conséquence, l'eau est largement rationnée sur l'ensemble du territoire algérien (4 à 6 heures par jour pour trois jours par semaine, en 2002). La situation en matière d'eau potable est encore plus préoccupante en milieu rural en raison des risques pour la santé, et les problèmes de pénurie et d'entreposage imposent de lourds fardeaux aux femmes rurales qui doivent parcourir de longues distances pour aller puiser de l'eau.

La configuration est la même en matière d'assainissement, avec un taux de raccordement au réseau relativement appréciable (près de 80 pour cent en 2002) mais une qualité du service laissant à désirer comme en témoigne le fait que la plupart des 49 stations d'épuration des eaux usées du pays ne sont pas opérationnelles. Les eaux usées collectées sont principalement déversées sans traitement adéquat dans les vallées et dans la mer, pouvant générer ainsi de très graves dangers pour la santé publique. Pour y remédier, le gouvernement se propose, tout en faisant appel au privé, de construire de nouveaux barrages et des usines de dessalement, de consacrer plus de moyens pour réhabiliter l'infrastructure existante et garantir une meilleure distribution de l'eau, de mieux gérer la collecte des eaux usées et leur traitement et de consolider son programme de gestion des déchets solides (PROGDES).

Sur le plan sanitaire, il est généralement admis que l'Algérie a déployé des efforts considérables pour garantir au plus grand nombre de citoyens une meilleure accessibilité des services de santé. En conséquence, les indicateurs de santé se sont améliorés comme le montrent l'accroissement de l'espérance de vie à la naissance de 67.4 ans en 1990 à 71 ans en 2002 et la baisse de la mortalité infantile de 46 pour mille en 1990 à 32 pour mille en 2002. Toutefois, les autorités algériennes doivent fournir des efforts supplémentaires pour assurer une meilleure couverture sanitaire de la population, compte tenu de la détérioration de certaines infrastructures, de la baisse relative des moyens mis en œuvre (1 médecin pour 1338 habitants et un lit d'hôpital pour 1922 habitants en 2000 contre 1 médecin pour 1250 habitants et un lit d'hôpital pour 1960 habitants en 1997), du manque de médicaments observé par moments, y compris dans les hôpitaux. C'est pour pallier ces insuffisances, développer davantage le système de soins préventifs, notamment en matière de santé de base et de santé reproductive, lutter plus énergiquement contre les maladies infectieuses particulièrement dans les milieux défavorisés, et remédier à la prévalence accrue des maladies chroniques, que le gouvernement algérien s'emploie à réformer ce secteur pour améliorer son efficacité, sa rentabilité et la qualité de ses prestations. Cela ne pourra se faire sans repenser son financement.

En matière d'éducation, une commission nationale a été chargée en 2000 de concevoir une réforme du système d'enseignement. Elle devait engager sa réflexion à partir d'un bilan contrasté de la situation. En 2002, si le taux d'analphabétisme dans la population âgée de plus de 15 ans a régressé à 31.2 pour cent (47.1 pour cent en 1990, 32.2 pour cent en 2000), le taux de scolarisation pour la tranche d'âge 6 à 12 ans a connu une légère baisse à 86.5 pour cent (de 87.8 pour cent en 1997). La présence des filles à tous les niveaux d'enseignement s'est améliorée comme en témoigne l'augmentation de leur part dans le cycle primaire et le cycle secondaire, respectivement de 46.1 pour cent et 52.5 pour cent en 1997 à 47.1 pour cent et 56 pour cent en 2000. Mais le taux de scolarisation des garçons a reculé de 92 pour cent en 1997 à 89 pour cent en 2000. Le taux de déperdition scolaire est de l'ordre de 7.4 pour cent pour les 6-12 ans (1998) malgré un taux d'encadrement élevé, comparé à celui prévalant dans plusieurs pays à niveau de développement similaire, de 21 élèves par enseignant en 2000.

L'autre problème à relever est l'inadéquation, mise en avant surtout par les entreprises privées, entre la formation dispensée dans l'enseignement supérieur et le dispositif de formation professionnelle, et les besoins en compétences et en qualifications du système

productif - et ce malgré les budgets relativement importants alloués à ces secteurs. On note enfin une double disparité, à tous les niveaux d'enseignement, entre les régions, d'une part, et les milieux urbain et rural, d'autre part. C'est à partir d'un tel constat que le gouvernement algérien a considéré qu'il était nécessaire, dans la perspective de l'ouverture accrue de l'économie et du fait de l'importance du chômage, de mettre en place cette commission qui s'est donné pour mission de proposer une réforme visant à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement. Des travaux de cette commission, plusieurs axes de réforme ont été dégagés, notamment : la reconsidération des politiques de ressources humaines pour l'enseignement fondamental (rémunération, évaluation, promotion, déploiement et formation des enseignants), la mise en œuvre de programmes et d'actions devant atténuer autant que possible les disparités, l'adaptation progressive de l'enseignement supérieur aux exigences nouvelles, l'examen des mécanismes de financement de ce dernier en vue de réduire la part des subventions publiques, en particulier celles liées aux oeuvres universitaires, et le développement de programmes de formation professionnelle continue et de modernisation des statuts des établissements de formation afin de rapprocher la formation professionnelle du monde du travail.

